

FORWARD



Organe Officiel de la Royale Fédération Travailiste de Football

A.S.B.L. n° id : 419.752.454 :



Éditeur responsable : **M. Betty DENYS**
Rue Félicien Rops 37C bte 5
1070 Bruxelles
Tél 02/521.23.82
E-mail : ftfasbl@ftf.be

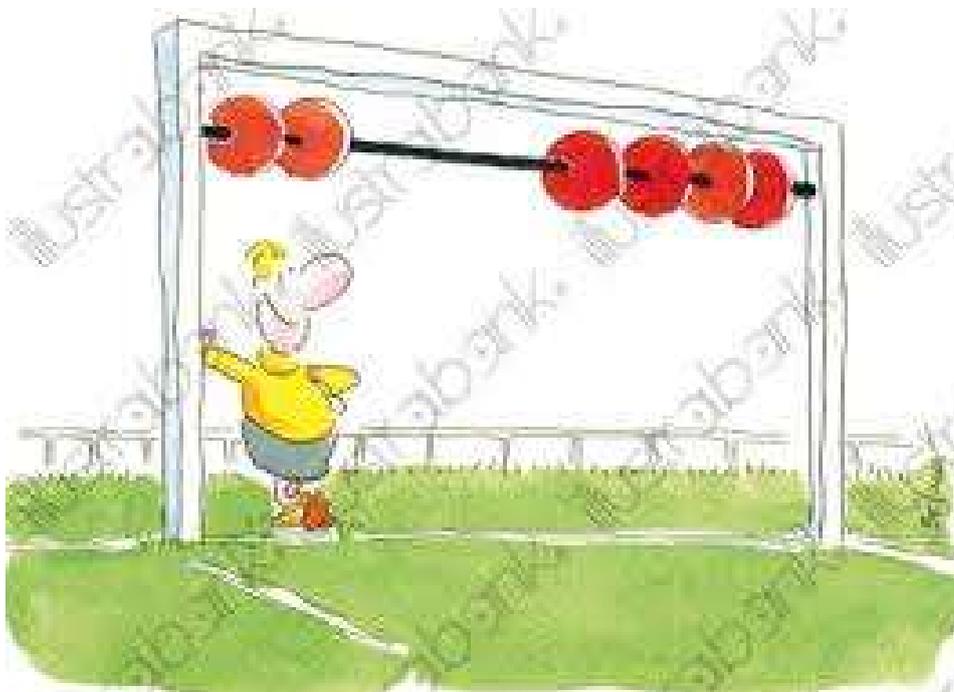
Site web : <https://ftf.be/>

Paraît uniquement sur notre site
le mercredi

54-ème année

n° 32

03 Avril 2024



INSCRIPTION NOUVELLE SAISON 24/25

La distribution des documents pour l'inscription des clubs aura lieu le lundi 15 avril au local fédéral et les documents devront être rentrés pour lundi 29 avril.

ATTENTION

Le secrétaire désigné sera l'unique correspondant envers la fédération.

RAPPEL AUX CLUB

Les clubs ont été prévenu lors de leur inscription que la dénomination du club ne peut être modifié car elle est rattachée à un matricule lors de l'inscription

Cela veut dire que tout changement de nom de club impose un nouveau matricule

Et de ce fait est considéré comme nouveau club.

Un ancien nom ne peut pas être repris.

R.O.I.

2.4.6. Dénomination officielle d'un club

2.4.6.1. La dénomination officielle d'un club est celle communiquée par le club même lors de sa première inscription et qui restera rattachée au matricule de ce club.

2.4.6.2. Aucune modification de dénomination ne sera autorisée.

CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS



Les clubs et/ou membres repris ci-après sont instamment priés de bien vouloir se présenter devant la commission concernée le **LUNDI 15 AVRIL 2024**.

Important ! Tout affilié convoqué doit présenter sa carte d'affiliation, faute de quoi, il est considéré comme n'ayant pas comparu. Il peut se faire représenter par un dirigeant de son cercle dûment mandaté à cet effet et pouvant présenter la licence du joueur représenté.

Local : complexe BARCA, route de Lennik 1015 à 1070 Bruxelles

CONVOICATION COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

Match ANATOLIE 95- IGDIR 76 du 17/03 en D3 score 1-2 - Arbitre MOUMNI Y

Vu les faits graves lors de cette rencontre le joueur KARACU Mustafa 263499 du club Anatolie 95 est suspendu préventivement de toutes fonctions jusqu'à la décision de la commission.

CONSEIL ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ASBL

Le vendredi 19/04/24 aura lieu notre assemblée générale des membres effectifs obligatoire, elle débutera à 11h00 précise, rendez-vous est fixé à 10h45.

Le lieu a été annoncé aux membres. **Cet avis compte de convocation officielle.**

Ordre du jour

Accueil - Signature liste de présence membres

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Renouvellement des candidatures saison 2024-25 membres effectifs

Démission - Nouvelle affiliation

Lecture ET APPROBATION du PV de la dernière assemblée générale

Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2023

Approbation des comptes 2023

Budget 2025

Proposition de modification ROI

Mise à jour du R.O.I suivant les modifications et adaptations nécessaire à la situation.

Mise en conformité du ROI suivant les modifications.

Divers /Nouvelle directive

Procès-verbal du Courrier reçu au secrétariat



Sous la présidence de HARMATI

Lundi 01/04 pas de réunion

Membres présents : x

Excusé : x

Courrier

- Par Internet l'officiel ABSSA et URSIB

- Interfédérale : ABSSA N°597

- LA LOUVE match amical en l'honneur d'un joueur Frédéric di Vita le dimanche 31/3/24 à

École St Nicolas, Ch.de Mons à Anderlecht à 14h contre fc Milan

- Nouveau club seniors demande information



La déclaration doit rentrer dans les 6 jours ouvrables avec la LICENCE- ATTENTION SEUL LE CERTIFICAT MÉDICAL DU DOCUMENT D'ACCIDENT EST CORRECT (PAGE 4).

L'accusé de réception avec la référence du dossier est envoyé à la victime et au secrétaire du club afin de confirmer la réception de Ethias que le blessé doit contacter en cas de besoin.

Déclaration : X

Numéro de dossier transmis : X

Certificat de guérison ou attestation : X

CALENDRIER DES RENCONTRES – MODIFICATION

Prévenir vos responsables de terrain pour toutes modifications.
Contrôlez les informations parues au forward, club VOUS ETES RESPONSABLE
NEANT

CARTES JAUNES JOURNÉE DU 24/03/2024

DIVISION 1 :

SUCEAVA :CROITOR LUCA 243167-**KRASNA** :ZELENIVSCHI ANDRIAN 235109-**FC UNIREA** : MARDARE IONUT 278011-NOROC CHRISTIAN 278035-BIDI REAC GABI 278038-**GENKIDAMA** :EZZIANI NORDIN 291012-ARCHE YASSINE 291079-**ANDERLECHT CITY** :EL FILALI YASSINE 232061-EL BAGHDADI KARIM 232062-BOCUK ABDIL 232017-DEMIREL MEHMET 232005-

DIVISION 2 :

NEANT

DIVISION 3 :

ANATOLIE 95 :KOYCU AHMET 263317-NIMANAS VISAR 263503-KARACA MUSTAFA 263499-KAHYA EDIZ 263333-**IGDIR 76** :TASPINAR HUSEYIN 340118-**U.TANGEROIS** :RICH LAROUISSI EL HASSAN 283006-MAGOUTI LOFTI 283011-**OS LUSITANOS** :OLEGANIO FABRICIO 289356-RODRIGUES BRUNO 289363-**U.LATINA** : CEAVICHAY ZAMBRANO RONALD 242006-

DEUX JAUNES MEME RENCONTRE : X



CARTE ROUGE :

D3-ANATOLIE 95 : KARACA MUSTAFA 263499-

FEUILLE D'ARBITRAGE REMISE TARDIVEMENT A L'ARBITRE

U.LATINA 12h25-

FEUILLES D'ARBITRAGE INCOMPLETES OU ERRONEES :

MAGHREB UTD (2)- ANDERLECHT CITY (1)-

BOITE DE SECOURS NON PRESENTÉE : X

FEUILLE D'ARBITRAGE NON RENTRE : MARHABA SB

PAS DE DÉLÈGUE : X

SUSPENDU journée 07/04/2024

En cas de remise, la suspension est automatiquement reportée à la journée suivante.

ASCS BELGIUM :

JEBBAR YASSINE 293073

NADI MOHAMED 293044

CAD IXELLES :

ARAUJO GUSTAVO 248580

FC RUMELI :

TEKER DERVIS 262001

TUNCER EMRAH 26 263471

ELBAKALI ISSAME 262035

ANATOLIE 95 :

KARACU Mustafa 263499 (Susp.Prev)

Suspension pour 2e carte jaune reçue le 24/03/24 : Nom + Prénom +Licence + date 1^{er} carte jaune. Pas de date = 2 cartes même rencontre.

SAUF AVIS CONTRAIRE date de suspensions le 21/04/24 (suivant le calendrier de l'équipe concernée)

ANDERLECHT CITY :

EL FILALI YASSINE 232061 10/03/24

BOCUK ABDIL 232017 03/03/24

GENKIDAMA :

ARCHE YASSINE 291079 22/10/23

ANATOLIE 95 :

KOYCU AHMET 263317 11/02/24 1j 28/04

KAHYA EDIZ 263333 03/03/23 1j 28/04

INTERFÉDÉRALE :

ABSSA n°597

GOEDGEZELSCHAP FABRICIO 11/02/1976

suspendu pour 26 rencontres au 25/04

BELAJ BESART 11/11/1987

suspendu pour 26 rencontres (FTF club CROSSING SCH) au 25/04

CHOUAF FOUAD 13/08/1978 suspendu pour 6 rencontres

DUPONT GEOFFREY 01/09/1992 suspendu pour 6 rencontres

URSIB

KARACAY Ahmet 01.10.1972 suspendu pour 6 rencontres

FORFAIT

Tout forfait dans les 5 dernières rencontres sera taxée d'une amende prévue au ROI.
Au club de faire attention et bien lire la liste des amendes reçue en début de saison, à l'inscription.

L'investissement personnel est le fait de faire volontairement des efforts afin de faire réussir un projet avec un but et de donner de soi-même



CARTE FÉDÉRALE

x

COMMANDE CLUB :

Licence (10) : x

Carnet ARBITRAGE : x

R.O.I. : X



DÉSIGNATION DES ARBITRES

Les changements de terrain paraissent au Forward, les arbitres sont priés de prendre note au fur et a mesure de leur parution.

Rencontres du dimanche		Arbitres
07/04/24		
Division 1-Senior		
13h00	BEIRA ALTA FC UNIREA	. TAOUFIK
15h00	PICNIK MOL FP BXL FAMILY	. FULVO
15h30	ASCS BELGIUM CAD IXELLES	. ZIANE
13H15	RUMELI LA LOUVE	. MELHAOUI
Division 2-Vet		
15h00	TUNISIA SPORT SIMON,S	. MOUMNI-Y
12h30	ASCS BELGIUM VILA REAL	. ACACIO
Division 3-Vet		
13h30	HELLAS MARHABA SB	. SBAITI
13h15	U.TANGEROIS U.LATINA	. ALLAL
14h00	IGDIR 76 LA LOUVE	. BENSALEM

Désistement arbitres : Président/Sélectionneur MOUMNI 0476.781.839

Rencontres du dimanche		Arbitres
14/04/24		
Division 1-Senior		
13h15	FC RUMELI CAD IXELLES	. TAOUFIK
15h30	DEPORTIVO BXL LA LOUVE	. MELHAOUI
12h00	FC KRASNA BXL FAMILY	. JAMEL
15h30	ASCS BELGIUM ANDERLECHT CITY	. MOUMNI-Y
15h00	PICNIK MOL BEIRA ALTA	. BENSALEM
13h00	SUCEAVA UNIREA	. FULVO
Division 2-Vet		
14h00	SIMON,S CROSSING SCH	. SBAITI
13h30	VILA REAL NAHDA	. VOZARU
Division 3-Vet		
12h30	LA LOUVE U.MAROLLES	. ACACIO
14h00	VILVOORDE CITY U.TANGEROIS	. EL HAMOUTI
AMICALE : 15h ENTENTE vet - charlemagne		MESBAHI

RÉSULTATS OFFICIEL

NON COMMUNIQUE : x
 DÉCLARATION DE FORFAIT : X
 ZONE NEUTRE non respectée : X



ROYALE FTF D1S

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	CAD IXLLES	55	20	18	1	1	85	19	66
2	UNIREA	54	21	18	0	3	105	22	83
3	BXL FAMILY	41	20	13	2	5	97	49	48
4	KRASNA	40	19	13	1	5	49	27	22
5	SUCEAVA	37	21	11	4	6	54	44	10
6	DEPORTIVO BXL	35	22	11	2	9	67	67	0
7	PICNIC MOL FP	32	21	9	5	7	53	54	-1
8	GENKIDAMA	28	22	9	1	12	79	64	15
9	RUMELI	19	21	5	4	12	27	87	-60
10	LA LOUVE	14	21	4	2	15	43	75	-32
11	ANDERLECHT CITY	14	21	4	2	15	25	85	-60
12	ASCS BELGIUM	10	19	3	1	15	34	80	-46
13	BEIRA ALTA	9	20	2	3	15	28	73	-45
14	SEZURENSE (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0

ROYALE FTF D2V

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	RENAISSANCE	49	19	15	4	0	68	21	47
2	CROSSING SCH	44	19	13	5	1	64	17	47
3	VILA REAL	40	18	12	4	2	59	20	39
4	FC BELGIUM	28	20	8	4	8	42	46	-4
5	ASCS BELGIUM	26	19	8	2	9	35	42	-7
6	NAHDA 96	23	19	7	2	10	36	44	-8
7	MATKOPEN	21	19	6	3	10	35	47	-12
8	MAGHREB UTD	21	20	6	3	11	52	67	-15
9	CHARLEMAGNE	17	20	5	2	13	35	51	-16
10	TUNISIA SP	17	19	4	5	10	30	49	-19
11	SIMON'S	8	16	2	2	12	27	79	-52
12	NEW TEAM (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0

ROYALE FTF D3V

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	U-MAROLLES	58	21	19	1	1	99	28	71
2	U-TANGEROIS	47	20	15	2	3	85	24	61
3	OS LUSITANOS	42	22	13	3	6	52	30	22
4	CAD IXLLES	36	22	11	3	8	46	38	8
5	IGDIR 76	33	21	11	0	10	45	53	-8
6	LA LOUVE	31	18	10	1	7	49	33	16
7	VILVOORDE CITY	27	20	8	3	9	43	50	-7
8	U-LATINA	25	21	7	4	10	28	31	-3
9	ANATOLIE 95	22	21	7	1	13	44	61	-17
10	MARHABA SB	20	21	6	2	13	29	69	-40
11	ENT VETERAN MOL	19	22	6	1	15	30	62	-32
12	HELLAS	4	21	1	1	19	24	95	-71